

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°54/2023**

**Objet : Avenant 2 au contrat d'assistance et de maintenance des logiciels ARPEGE.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Vu la décision du maire n°81/2019 approuvant le contrat d'assistance et de maintenance des logiciels ARPEGE utilisés par le service Etat civil et la décision du maire n°24/2021 approuvant l'avenant 1 au contrat.

Considérant que suite à l'arrêt de commercialisation des logiciels ALTO V5 et MAESTRO V5 au 31 décembre 2022, la société ARPEGE a proposé à la Ville une migration vers de nouvelles versions de logiciels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et qu'il convient d'intégrer ces modifications par voie d'avenant.

Considérant la proposition d'avenant de la Société ARPEGE, 13 rue de la Loire – CS 23619 – 44236 St Sébastien sur Loire Cedex, fixant les nouvelles conditions tarifaires du contrat suite aux modifications susvisées, pour un montant annuel total de 5647.67€ HT (6777,20€ TTC) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**DÉCIDE**

- **d'approuver** l'avenant au contrat d'assistance et de maintenance des logiciels ARPEGE avec la Société ARPEGE, 13 rue de la Loire – CS 23619 – 44236 St Sébastien sur Loire Cedex, pour un montant annuel total de 5647.67€ HT (6777,20€ TTC) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230414-54-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Mise en ligne le 17 avril 2023

**VILLE DE L'ISLE-ADAM**

- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 14 avril 2023,

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)